

MODALITÉS

POLITIQUE DE TARIFICATION FAMILIALE :

ENFANTS :

1^{er} enfant : tarification indiquée

3^e enfant : moins 20 %

2^e enfant : moins 15 %

4^e enfant et plus : gratuit

L'inscription simultanée, en ligne, par téléphone ou en personne, de deux enfants ou plus, résidant sous le même toit, donne droit à un rabais de 15 % sur les frais d'inscription du 2^e enfant, de 20 % pour un 3^e enfant, et à la gratuité pour un 4^e enfant et plus, et ce, pour toutes les activités (cours et ateliers seulement). Le plein tarif est applicable à l'enfant qui s'inscrit à l'activité la plus coûteuse. Cette offre s'adresse uniquement aux familles de Sainte-Adèle possédant des cartes citoyennes valides pour chacun des membres.

PARENT/ENFANT :

Si un parent s'inscrit au même cours que son enfant âgé de moins de 14 ans, le parent bénéficie du tarif enfant. Dans le cas où deux personnes adultes (plus de 14 ans) d'une même famille (lien parent/enfant) s'inscrivent au même cours, le parent bénéficie d'un rabais de 20 %.

COUPLE :

Le participant s'inscrivant avec son (sa) conjoint(e) bénéficie d'une réduction de 20 %.

60 ANS ET PLUS : Moins 20 % de la tarification indiquée.

NON-RÉSIDENT : Ajout de 35 % à la tarification indiquée.

Un seul tarif préférentiel est applicable par participant (résident seulement), soit le plus avantageux.

MODALITÉS DE PAIEMENT

En ligne : carte de crédit et chèque électronique.

Par téléphone : carte de crédit.

En personne : carte de crédit, argent comptant, paiement direct ou chèque émis à l'attention de la Ville de Sainte-Adèle.

POLITIQUE D'ANNULATION ET REMBOURSEMENT

Pour toute demande de remboursement, une personne doit faire parvenir un avis écrit à loisirs@vdsa.ca

La personne inscrite à un cours, une activité ou un atelier qui désire annuler sa participation, peu importe la raison, a droit à un remboursement (ou un crédit au dossier), selon les modalités suivantes :

A. Programmation des cours (sur plusieurs semaines)

- **Avant le début de l'activité :** remboursement du montant de l'inscription;
- **Cours déjà commencé :** remboursement équivalent au coût des services déjà rendus sera retenu sur le montant, malgré la présence ou non du participant. Le calcul du remboursement est réalisé en fonction de la date/heure de réception de la demande. À partir du 2^e cours, aucun remboursement possible. La demande de remboursement doit être faite avant la tenue du 3^e cours;
- **Billet médical :** remboursement des cours restants au prorata du coût du cours.

******Pour tout remboursement, des frais d'annulation de 10 \$ seront facturés sauf si c'est le Service des loisirs qui annule un cours.

Un remboursement de 10 \$ et moins est inscrit à titre de crédit au dossier.

B. Programmation des cours (atelier d'un jour)

- La personne inscrite à un atelier qui désire annuler sa participation, peu importe la raison, doit, avant la tenue de l'atelier, demander le remboursement par écrit à l'adresse suivante : loisirs@vdsa.ca. Elle aura droit à un remboursement de 100 % avec un frais d'administration de 10 \$;
- Après la tenue de l'atelier : aucun remboursement.

DÉLAI DU REMBOURSEMENT

- Inscription en personne (peu importe le mode de paiement) : délai de 4 à 6 semaines. La Ville émet un chèque et l'envoie à l'adresse postale indiquée au dossier.
- Inscription en ligne : remboursement sur la carte de crédit dans les meilleurs délais.

CARTE CITOYENNE OBLIGATOIRE

TOUTES LES TAXES APPLICABLES SONT INCLUSES (15 ANS ET PLUS)

AVIS

La Ville se réserve le droit de modifier les tarifs sans préavis et d'annuler ou de fusionner les cours advenant un nombre de participants insuffisant. Noter qu'un nombre minimal d'inscriptions pour la session complète est requis pour que le cours ait lieu et qu'il soit offert à la carte.

Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire
450 229-2921, poste 7244